

°
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL
LIGUE REGIONALE DE FOOT-BALL OUARGLA
LIGUE DE FOOT-BALL DE LA WILAYA D'OUARGLA
Procès-verbal de réunion

L'an deux mille vingt quatre et le vingt neuf du mois de janvier, s'est tenu une réunion de travail afin de statuer sur les cas de double licences saison 2023/2024, Après lecture des demandes formulées par les joueurs :

- 1-MEZABIA Zakaria, licence n° J-0984 Club OSO Ouargla,*
- 2-NECIB Nacer-Eddine, Licence n° J-0171 Club OSO Ouargla*
- 3-BOUNEGHAZE Med Ahmed, Licence n° J-0169 Club OSO Ouargla*
- 4-HAMI Med Said Mortada, Licence n° J-0127 Club FCHM Hassi Messaoud*
- 5-LAMOURI Mourad, Licence n° J-0461 Club NRSHM Hassi Messaoud*

Après vérification des pièces fournies pour l'obtention de la licence, il s'avère que les pièces en question sont falsifiées

En application de l'Article 26-03 et la lettre n° 1868 en date du 08/10/2023 de la Fédération Algérienne de Football, La commission décide :

-Annulation des Licences des Joueurs

MEZABIA Zakaria, licence n° J-0984

NECIB Nacer-Eddine, Licence n° J-0171

BOUNEGHAZE Med Ahmed, Licence n° J-01

-Deux (02) ans fermes de suspension dont une année sursis de toute fonction officielle du Secrétaire du Club OSO Ouargla

-Amende de Dix Mille (10.000 DA) au Club OSO Ouargla

-Annulation de la Licence du Joueur

HAMI Med Said Mortada, Licence n° J-0127

-Deux (02) ans fermes de suspension dont une année sursis de toute fonction officielle du Secrétaire du Club FCHM Hassi Messaoud

-Amende de Dix Mille (10.000 DA) au Club FCHM Hassi Messaoud

-Annulation de la Licence du Joueur

LAMOURI Mourad, Licence n° J-0461

-Deux (02) ans fermes de suspension dont une année sursis de toute fonction officielle du Secrétaire du Club NRSHM Hassi Messaoud

-Amende de Dix Mille (10.000 DA) au Club NRSHM Hassi Messaoud

La Séance fut levée à 11 h 20

Le Secrétaire General



Mohamed MEROUANE